

## Le Délégué 49 Hors série

# « La laïcité »

29 janvier 2015



**Le mot du Président :**

### **S'engager pour la Laïcité !**

Nos valeurs républicaines et laïques nous font détenteurs de la cause de la Liberté, en premier lieu la liberté d'expression.

La liberté de la presse constitue un pilier de la démocratie. Une société libre ne peut se construire sans garantir à chaque citoyen, la liberté d'expression, de pensée et de conscience.

C'est sûrement en cela que nous sommes touchés au plus profond de notre pensée par les drames récents.

L'attaque immonde contre les journalistes de Charlie Hebdo, contre nos concitoyens parce qu'ils étaient juifs, ou en raison de leur profession, les attaques contre des lieux de culte musulman, sont une atteinte à notre modèle républicain, à notre passé issu des Lumières et de tant d'autres humanistes qui ont construit notre histoire.

Nous avons l'habitude depuis quelques années d'entendre des « docteurs » au chevet de la laïcité qui voulaient que la laïcité soit dépoussiérée. Ils utilisaient tous des adjectifs (ouverte, positive, tolérante, plurielle, ..) pour mieux la remettre en cause.

Aujourd'hui après les attentats, la laïcité est accusée de tous les maux : intolérante, liberticide,....

Certains veulent la suppression de la Loi de 1905 ou son aménagement, d'autres envisagent de donner plus de place aux communautés.

Au moment où le débat traverse la société, il nous semblait nécessaire de préciser ce qu'est la laïcité.

La laïcité, c'est l'organisation du cadre politique autour de 3 principes : la liberté de conscience, le libre exercice des cultes sans en privilégier aucun, l'égalité de tous devant la loi (intérêt commun).

Non la laïcité n'est pas malade messieurs « les docteurs ». Appliquons simplement sur tout le territoire la Loi de 1905 dite de Séparation des Eglises et de l'Etat, c'est une nécessité absolue pour vivre ensemble avec nos différences sans différences de droit.

« La Laïcité, toute la Laïcité, rien que la Laïcité ». C'est bien de cela dont il s'agit.

Ne laissons aucune communauté essayer de dicter sa loi. Les philosophes des Lumières nous ont montré la voie pour développer une société où chaque citoyen peut et doit vivre en harmonie sans être inquiété du fait de ses opinions, convictions religieuses, athées ou agnostiques.

La Fédération nationale à travers ses interventions, ses résolutions et l'Union départementale ont souvent alerté les différents Ministres que l'école républicaine ne jouait plus totalement son rôle.

Le rapport de Jean-Pierre Obin, Inspecteur.Général de l'Education Nationale de juin 2004, sur les signes d'appartenance et manifestations religieuses dans les établissements scolaires a été ignoré.

A trop vouloir depuis des années ne voir dans l'école qu'un côté utilitariste (résolution des inégalités sociales indépendante d'elle, formation des futurs travailleurs,...), en oubliant les fondamentaux (transmettre les valeurs de la République, former des citoyens libres et éclairés), et en lui retirant des moyens constamment, en supprimant les écoles normales, en mettant pernicieusement sur un même pied d'égalité l'école de la République et l'école confessionnelle (financement, reconnaissance des diplômes,...), les différents gouvernements depuis de nombreuses années ont joué avec le feu. Revenons au fondamental trop longtemps oublié, à Condorcet, qui estimait que l'éducation revenait à la famille et que le rôle de l'école devait se limiter à l'instruction.

Dans son discours à l'Assemblée nationale, le 1<sup>er</sup> Ministre a été clair, dans ses ambitions (redonner du sens à l'école, former les enseignants pour qu'ils transmettent les valeurs républicaines, former des futurs citoyens éclairés...).

Les 11 propositions de la Ministre vont dans le bon sens.

Parmi les mesures annoncées figure la création « d'une réserve citoyenne d'appui aux écoles et aux établissements dans chaque académie ». Il est précisé que seront notamment sollicités pour y participer des bénévoles d'associations partenaires au plan local et les délégués départementaux de l'éducation nationale » extrait de la circulaire N°5 de la Fédération nationale. Je vous engage à vous y préparer. Dès maintenant, je vais prendre contact avec M. le DASEN, pour que nous soyons pleinement associés à cette mesure mise en place comme dans chaque académie.

Patrick Duyts

## **Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République !**

### **Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'École.**

**1** : Renforcer la transmission des valeurs de la République

**2** : Rétablir l'autorité des maîtres et les rites républicains

**3** : Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen

### **Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'École**

**4** : Associer pleinement et développer les temps d'échange avec les parents d'élèves

**5** : Mobiliser toutes les ressources des territoires

### **Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale pour renforcer le sentiment d'appartenance dans la République**

**6** : Engager un chantier prioritaire pour la maîtrise du français

**7** : Accélérer la mise en œuvre du plan de lutte contre le décrochage

**8** : Renforcer les actions contre les déterminismes sociaux et territoriaux

**9** : Une action en faveur des publics les plus fragiles

### **Mobiliser l'Enseignement supérieur et la Recherche**

**10** : Mobiliser l'Enseignement supérieur et la Recherche pour éclairer la société dans son ensemble sur les fractures qui la traversent et sur les facteurs de radicalisation

**11** : Renforcer la responsabilité sociale des établissements d'Enseignement supérieur

---

Si vous allez sur le site du Ministère vous trouverez ces onze mesures développées  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)



# LA LAÏCITÉ

Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité

Piliers du " Vivre ensemble " en paix !

---

## I - Un peu d'histoire

La Laïcité est née en France de la philosophie des lumières.

Notre pays a une longue tradition laïque dont on peut suivre l'histoire dans les textes fondamentaux

### a) La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789

Son article 1<sup>er</sup>, affirme que « **Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit.** »

L'article 10 précise que « **Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.** »

**b) Le préambule de la constitution de 1946**, qui reste intégré à notre Constitution affirme : « Le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés ».

**c) La Constitution française de 1958** qui tout en intégrant les deux textes précédents précise :

« **La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale** ».

## II - Et maintenant ?

La Laïcité porte en elle l'idée de la vie paisible en société, riche de sa diversité d'identités individuelles et collectives et de sa pluralité spirituelle.

S'appuyant sur une organisation politique républicaine, la Laïcité garantit :

- **à chacun de vivre librement ses options spirituelles ou convictions philosophiques en privé.**

- **à tous de disposer d'un espace commun public, assurant liberté et égalité.**

Elle crée un espace commun à tous les hommes, tout en leur permettant de garder librement leurs différences (langues, traditions, religions, convictions, croyances...).

Elle participe à créer les conditions de la fraternité des citoyens au sein de la Nation, de la République.

### III - Quels sont les principes de la Laïcité ?

La Laïcité met en jeu **3 principes** :

- la liberté de conscience assure à chacun le droit de croire ou de ne pas croire, le droit de choisir en toute liberté son option spirituelle : religieuse, athée, agnostique... voire indifférence à toute religion. C'est un des rôles de l'École de la République de permettre d'acquérir cette liberté de conscience.
- l'égalité des citoyens devant la Loi de la République, quelle que soit leur option spirituelle ou leur conviction philosophique.
- la neutralité de l'État et des services publics à l'égard des usagers.

### IV – La séparation des Églises et de l'État par la loi de 1905 \*\*

#### **Concrétisation juridique de la Laïcité.**

La mise en œuvre de ces 3 principes s'effectue grâce à la séparation des Églises (et de façon plus générale de toute association constituée pour promouvoir des particularismes), et de l'État.

Pour réaliser cette séparation on distingue :

- la **sphère privée** : c'est la sphère personnelle où chacun est libre de ses attaches, de ses croyances, de sa foi, de ses convictions philosophiques et de ses particularismes ;
- la **sphère publique** : c'est celle de l'autorité publique. Elle recouvre tout le champ de l'action publique : justice, enseignement, santé et protection sociale, sécurité et autres services publics. C'est l'espace de l'égalité des droits ; les règles y sont strictes : neutralité absolue des services de l'État à l'égard des usagers, liberté absolue de conscience ;
- l'**espace public** : c'est celui de la vie collective au quotidien, l'espace à l'usage de tous. S'il est un espace partagé, il n'en demeure pas moins le champ des libertés républicaines, notamment de la liberté d'expression, sous réserve des limitations imposées par la loi au nom de l'ordre public.

#### **Le principe de Laïcité permet donc de concilier unité et diversité.**

La loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat est la clef de voûte de nos institutions ; elle assure à la fois la liberté de conscience(Principe) le libre exercice des cultes et la séparation entre les religions et l'État qui ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte.

### V – L'École publique laïque

#### **Elle est le creuset de la République et le premier lieu institutionnel de sensibilisation au principe de Laïcité.**

Elle a été créée en raison d'une volonté politique de promouvoir l'instruction pour tous en dehors de toute influence religieuse. C'est un outil d'éducation, de culture et d'émancipation, par lequel l'enfant accède à l'autonomie, à la liberté de pensée. C'est ainsi que se forme le citoyen.

Les DDEN, dans leur investissement pour l'école publique laïque mettent au premier plan les valeurs

républicaines et tout particulièrement la Fraternité et la Laïcité.

L'École publique laïque permet la rencontre de toutes les diversités, elle est le socle sur lequel se fonde l'apprentissage de la tolérance et du respect mutuel. Elle ne ségrègue pas, elle n'isole pas en fonction de la religion ou de l'origine sociale, elle « élève » l'enfant, le conduit vers l'autonomie de pensée qui fera de lui un citoyen éclairé et responsable.

Seule la laïcité peut permettre la liberté de chacun dans le respect de tous. Seule la laïcité peut déjouer les pièges sournois qui ne manquent pas de ressurgir périodiquement, véritables défis à la paix civile et sociale.

Les DDEN, ont maintenu depuis des décennies leur volonté intacte en matière de défense de la Laïcité, au risque parfois de se heurter à quelques moqueries condescendantes.

Par leur engagement sans relâche au service de l'école publique laïque, les DDEN continueront d'apporter leur contribution à l'édifice républicain.

## VI – Une République vivante :

Respectant les principes constitutionnels que nous avons évoqués, les Lois françaises permettent le respect de tous en fixant le cadre qui s'impose à chacun. Ainsi ont pu être promulguées des Lois de progrès qui ont autorisé :

Le registre d'état civil, l'école publique laïque, les cérémonies civiles (naissance, mariage, décès, PACS, divorce), la contraception, le droit à l'avortement, l'égalité des sexes, les lois de bioéthique autorisant la recherche à visée thérapeutique sur les cellules embryonnaires, l'indépendance de la connaissance scientifique, la totale liberté de l'expression artistique, le mariage pour tous, .....

Assurant une liberté totale de conscience, **la laïcité n'est pas antireligieuse.** « *La République garantit le libre exercice des cultes...* » dit l'article 1<sup>er</sup> de la loi de 1905. **On peut donc être laïque et croyant, ce n'est pas contradictoire.**

Il ne faut pas confondre anticlérical et antireligieux. **La laïcité combat l'intrusion de tous les cléricatismes, dogmatismes, communautarismes dans les institutions et le fonctionnement de la République.**

---

\* Le mot *laïc* vient du grec via le latin ecclésiastique.

- *Laïkos*, adjectif grec (de *laos*, le peuple, la nation), signifie : ce qui vient du peuple, populaire. Le latin ecclésiastique en a tiré *laïcus*, adjectif qui qualifie celui qui n'a pas reçu les ordres de cléricature. En français : *lai*, *laïc*, opposé à *clerc*.

L'adjectif *laïc* qualifie ce qui est étranger à toute confession ou doctrine religieuse. Ex : État laïque. Ce mot est récent. Il apparaît dans le Littré en 1871, où il est compris dans le sens de *laïcus*, c'est-à-dire comme une séparation entre les religions, qui relèvent de la vie privée, et les institutions publiques et l'État, indépendants de toute église.

\*\* Les deux premiers articles de la loi du 9 décembre 1905, réunis indissociablement sous l'appellation de *principes* indiquent :

*art.1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées (...) dans l'intérêt de l'ordre public.*

*art.2 : La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte (...).*

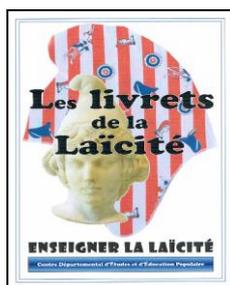
---

## Informations utiles

De nombreux collègues sont questionnés par des directeurs, directrices d'écoles, équipes enseignantes sur la laïcité et comment l'enseigner dans les écoles. Voici un document que vous pouvez proposer : les Livrets de la laïcité, enseigner la laïcité. Vous les trouverez :

Sur le site [www.ia49.ac-nantes.fr](http://www.ia49.ac-nantes.fr)

> Informations pratiques>Les interlocuteurs de l'école et établissements>Délégués Départementaux de l'Education Nationale, en cliquant sur le logo, vous arrivez sur le site de la Fédération nationale ou en tapant directement sur le site [www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org) vous les trouverez en Pages utiles> Documentation> Laïcité avec un lien : <http://www.cdeep.fr> qui les publie :



**Vous pouvez également accéder directement sur le site en tapant l'adresse :**

<http://www.cdeep.fr>

En ce moment où les valeurs de la République et la laïcité ont été bafouées odieusement, où des journalistes, des fonctionnaires de police, des citoyens, d'autres citoyens parce qu'ils étaient juifs sont décédés et par amalgame des lieux de culte musulman sont attaqués, il nous semblait important et nécessaire de vous signaler ce document.

C'est une énorme source de renseignements et mises au point, un ouvrage de référence...

Ce dossier propose aux enseignants et futurs enseignants un ensemble de documents destinés à présenter la laïcité, en quatre chapitres :

1. Comprendre ce qu'est la laïcité
2. La laïcité au quotidien
3. Limites et remises en cause

4. Éduquer à la laïcité
5. Conclusion

La conclusion élargit la réflexion aux autres formes d'organisation du vivre ensemble, autres formes des rapports du pouvoir temporel et du pouvoir religieux, met en valeur la dimension universelle de la laïcité et la nécessité de la vigilance ou du combat pour la laïcité. Ces Livrets sont à faire connaître autour de nous pour tous ceux et toutes celles qui veulent comprendre la Laïcité et posséder tous les textes des philosophes des Lumières, des penseurs qui se sont battus contre l'obscurantisme, des républicains qui ont fait la République dans laquelle nous vivons.

---

## Poursuivre la réflexion

### Ouvrages intéressants !



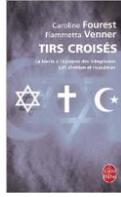
Il ne s'agit pas seulement de transmettre à tous les enfants les savoirs et les savoir-faire nécessaires à la production des biens requis pour vivre ; il faut aussi, en cultivant l'autonomie de jugement, faire de chaque citoyen le maître de ses pensées.

**Henri Pena Ruiz**, philosophe



Excellent ouvrage qui définit de façon très claire le concept de laïcité dans sa spécificité française. Il explique en quoi ce principe républicain garantit la paix sociale.

**Henri Pena Ruiz**, philosophe



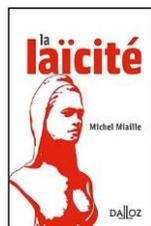
Depuis le 11 septembre 2001, le monde vit dans la hantise du terrorisme musulman. Mais ce traumatisme n'a pas permis une réflexion en profondeur sur l'origine de ce terrorisme : l'intégrisme. Les deux auteures se sont plongées dans les documents, les témoignages, les interviews et les textes sacrés.

Elles apportent un cinglant démenti à l'idée que seul l'islam peut susciter la barbarie, en démontrant que, sur bien des points (comme les droits des femmes, la sexualité, l'intolérance culturelle ou la violence), le monde dont rêvent les intégristes musulmans ressemble à s'y méprendre à celui que prônent les intégristes juifs et chrétiens.

La véritable ligne de fracture, loin d'isoler l'Islam du " reste du monde ", pourrait surtout séparer partout dans le monde les démocrates des théocrates - autrement dit, les partisans d'une cité ouverte, tolérante et protectrice des libertés individuelles, des intégristes, fondamentalement d'accord pour prendre la laïcité sous les tirs croisés de leurs fanatismes.

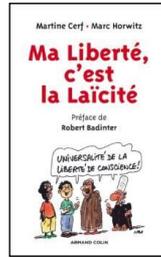
Ce livre, est un signal d'alarme pour tous les défenseurs des libertés et de la laïcité.

**Caroline Fourest et Fiammetta Venner**



La laïcité de la République, devenue règle constitutionnelle depuis 1946, apparaît comme l'un des éléments de définition du régime politique avec la démocratie et le caractère social. Longtemps contestée mais devenue principe constitutionnel consensuel, **la laïcité reste méconnue, mal comprise et objet de toutes les manipulations.** [...] La laïcité n'est pas exclusion mais d'abord **principe de liberté et d'égalité dans le respect de l'ordre public.** Avec la **reproduction de textes de référence**, souvent oubliés, cet ouvrage de réflexion intéressera les **étudiants**, les **enseignants**, les **responsables associatifs** et spécialement ceux de l'éducation populaire.

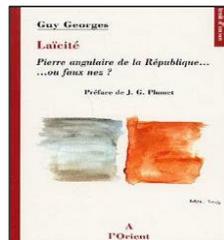
**Michel Miaille** professeur honoraire à la Faculté de droit de l'Université Montpellier



On parle volontiers aujourd’hui d’une crise de la laïcité. On évoque une laïcité “positive” ou bien “ouverte” ou bien “moderne”. Méfions-nous des adjectifs, ils sont l’acné du style. Tenons-nous en au terme de “laïcité”, telle qu’en elle-même la République l’a forgée au long des temps. Il faut rappeler haut et fort que la laïcité découle de ces droits fondamentaux reconnus à tous les êtres humains : la liberté et l’égalité

**Robert Badinter**

par **Martine Cerf et Marc Horwitz** (association EGALE), co-directeurs du Dictionnaire de la laïcité, ce livre manifeste présente l’histoire et les textes fondateurs de la laïcité. Illustré par Nono, enrichi de témoignages, il nous montre pourquoi ce principe fondamental reste l’un des garants de nos libertés et d’un vivre ensemble pacifié.



50 années auront été nécessaires à la droite française pour creuser la coquille où la République avait construit l’école laïque et obligatoire, et y faire son gîte. Voici les chroniques de cette déconstruction, par l’auteur des "chroniques (aigre-douce) d’un Hussard de la République".

**Guy Georges**



L’inquiétant constat d’un démantèlement de l’Education nationale est communément perçu. En l’absence de tout débat démocratique, dans un silence complices des responsables politiques, on individualise et on marchandise le rapport à l’Ecole. La prétention illégitime de l’enseignement catholique à faire partie du conduit l’Etat à sacrifier son Ecole publique laïque, dont il a pourtant la

charge. C'est le triomphe de la compromission libérale de l'enseignement catholique, et inversement, le triomphe de la compromission catholique des tenants de l'éducation libérale. . Cet essai, suite de **Main basse sur l'école publique**, démontre et décrypte le rôle joué par le recours de plus en plus fréquent à l'enseignement privé sous contrat.

**Eddy Khaldi et Muriel Fitoussi**

**Vous trouverez ou vous pouvez commander tous ces ouvrages à la Librairie Contact à Angers**



### **LES DDEN L'ÉCOLE LA LAÏCITÉ**

Brochure écrite par notre ancienne Présidente de la Fédération Nationale des DDEN qui situe historiquement notre rôle de promotion de l'école publique et de la laïcité.

**Si vous êtes intéressé(e)s l'Union peut se procurer cette brochure auprès de la Fédération nationale.**



### **Pétition en faveur d'un collège public à Beaupréau**

**Signez et faites signer autour de vous !**

Site CNAL :

[www.cnal.info](http://www.cnal.info)

Site Fédération nationale :

[www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

## Timbres du 100<sup>ème</sup> congrès national



L'Union possède quelques carnets de 4 timbres commémoratifs. La planche d'une valeur de 5 €. Ce carnet est disponible auprès de Mireille Villette : [mireille.villette49@gmail.com](mailto:mireille.villette49@gmail.com)

**N'hésitez pas à en commander!**

---

**Le Délégué 49** est la publication de tous les DDEN du département, nous attendons des articles de toutes les circonscriptions valorisant vos actions avec des photos lorsque cela est possible pour illustrer. **Merci d'apporter vos remarques amicales critiques, vos suggestions et vos réflexions afin d'améliorer votre journal départemental.**

**Directeur de la publication :** Patrick Duyts

**Comité de rédaction :** Monique Guilleux, Josette Boisneau

**Siège social :**

**DSDEN**  
DDEN Le Délégué 49,  
Cité administrative, 15 bis rue Dupetit Thouars 49000 Angers

**Union des DDEN de Maine et Loire.**  
École Henri Chiron, 287 avenue Pasteur 49100 Angers



